

Règlement Financier de la FFCL



Organisation comptable

La comptabilité est assurée par Marie-Pierre TAUZIN, salariée à la F.F.C.L. sous le contrôle de Max LACAVE, Trésorier de la Fédération et Ghislaine LURBE, Trésorière adjointe.

Répartition des responsabilités

Les pièces comptables (factures) sont visées par le Président ; enregistrées dans la comptabilité générale et analytique par Marie-Pierre TAUZIN. Elle établit les chèques qui sont signés par le trésorier.

La Commission des Finances a pour mission de suivre l'exécution du budget général de la Fédération. Un budget primitif est établi pour l'année à partir de l'exercice précédent. Des budgets spécifiques sont étudiés en Conseil d'Administration pour les principales actions à savoir :

Epreuves Fédérales :

Le Championnat de France

Le Championnat des Jeunes Ecarteurs et Sauteurs

Le Championnat des Vaches sans corde

Manifestations : Le Festival Art et Courage

Publication : La Cazérienne

Un compte rendu détaillé de chacune de ces épreuves et manifestations, doit être communiqué au Conseil d'Administration.

La date de la clôture des comptes est le 31 décembre de chaque année.

Les règles d'engagement des dépenses.

Les autorisations.

Les dépenses d'engagement courantes sont autorisées par le Président.

Les dépenses concernant les immobilisations sont proposées en Conseil d'Administration.

Les paiements :

Tous les paiements sont effectués par chèque à l'exception du règlement auprès des toreros. Les premiers 150 euros sont versés en espèces, le solde en chèque.

Toutes les factures sont visées par le Président avant signature du Trésorier.

Gestion des amortissements :

La durée d'amortissement est proposée par l'expert comptable.

Le cabinet KPMG - 1777 avenue de la Résistance - 40990 SAINT PAUL LES DAX, représenté par Mme Geneviève LUQUET-THEUX, a été désigné à l'occasion de l'Assemblée Générale à RION DES LANDES le 8 Février 2004.

Procédure de vérification interne :

Suivi de licences pratiquantes : Bernard LESPERON

Suivi Cazérienne : Franck SERVE

Suivi affiliation : Ghislaine LURBE

Suivi du compte URSSAF : Ghislaine LURBE

Saisie des paiements URSSAF de chaque course : Christelle FABAS, salariée de la F.F.C.L.

La comptabilité est vérifiée par Max LACAVE et Ghislaine LURBE.